

Le voile, occasion de polémique

Non pas chez les femmes musulmanes...mais catholiques ! Quelques bonnes raisons de perpétuer la tradition du voile à l'église.

Publié le 12 février 2025 · Abbé Pierre Barrère · 7 min de lecture



Le mépris d'une longue coutume (celle de porter un foulard ou une mantille) favorise une indépendance difficilement conciliable avec la vraie piété.

Femmes et jeunes filles doivent être voilées à l'église, et il est bon que les mamans accoutument les petites filles à cette discipline, parce qu'elle favorise le recueillement individuel et général.

C'est tellement évident que les religieuses sont voilées en permanence.

Une belle chevelure chez une femme n'est certes pas un péché, mais dans une église on doit privilégier tout ce qui favorise l'humilité, le recueillement, le respect de ce qui a toujours été recommandé par l'Église.



Dès l'origine du christianisme, l'apôtre saint Paul, qui avait tout de même le sens des choses de Dieu, demande aux femmes d'avoir la tête couverte.

Il est certain qu'une femme qui cherche à attirer les regards sur soi, ne se voile pas la tête.

Il serait faux bien sûr de conclure hâtivement que toutes les femmes qui ne sont pas voilées à l'église, cherchent à attirer les regards.

Les femmes qui ne sont pas habituées à porter un voile, auront, certes, beaucoup de mal à s'y mettre. Elles trouveront quantité de bonnes raisons pour refuser cette contrainte.

Ce n'est pas étonnant, la vie chrétienne est aussi faite de bonnes habitudes, et les mauvaises sont un obstacle réel au progrès spirituel.

On ne peut nier que le port du voile est une volonté de l'Église, très ancienne et très constante.

Cette volonté de l'Église n'est donc pas un effet de mode. Avoir la tête couverte, c'est à cela qu'il faut se soumettre. C'est donc plus une affaire de volonté que d'intelligence. Voilà pourquoi sur ce sujet, il faut bannir questions et objections, et s'efforcer de pratiquer ce qui est demandé, même si par ailleurs un tout petit brin de réflexion devrait suffire pour convaincre les plus obstinés.

Il ne faudrait pas se faire complices des suites de l'esprit conciliaire qui habitue, même chez nous, à un certain mépris systématique et quasi-épidermique pour tout ce qui rappelle la Tradition.

Les mentalités en ont été changées, et même celles des nôtres en subissent l'influence, hélas.

Le pape Jean XXIII, en ouvrant les fenêtres au monde, pour faire entrer un peu d'air frais et nouveau dans l'Église, a fait s'envoler beaucoup de choses, entre autres, les mantilles et toutes les

règles classiques de modestie.

« Je vous loue mes frères, de ce qu'en toutes choses vous vous souvenez de moi et gardez mes préceptes tels que je vous les ai donnés. Or, je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, est le Christ ; le chef de la femme, l'homme ; et le chef du Christ, Dieu.

Tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte, déshonore sa tête.

Et toute femme qui prie ou prophétise la tête découverte, déshonore sa tête ; car c'est comme si elle était rasée.

C'est pourquoi, si une femme ne se voile pas, qu'elle soit tondue. Or, s'il est honteux à une femme d'être tondue ou rasée, qu'elle voile sa tête. » (I Cor., 11, 2-4)

Ici, saint Paul demande aux femmes chrétiennes de se couvrir la tête durant le culte divin.

Il donne deux raisons à son décret, l'une théologique, l'autre morale.

La raison théologique

La vraie gloire et l'honneur de tout être est de maintenir la place que Dieu lui a assignée.

Or, Dieu même a établi une différence entre les sexes. Nous devons donc manifester une telle différenciation dans tous les moments de notre vie, particulièrement dans nos actes religieux publics qu'on lui adresse.

L'homme fut créé le premier. La femme fut créée dépendante de l'homme. Le fait de se couvrir la tête était le signe qui mettait cette dépendance en évidence.

En premier lieu, les hommes aussi bien que les femmes ont été créés par Dieu et pour Dieu.

Leurs âmes respectives immortelles lui sont également précieuses. Mais secondairement, les femmes furent créées comme compagnes de l'homme, c'est à dire que la femme fut créée pour l'homme et non l'homme pour la femme.

La raison morale

La raison morale pour laquelle les femmes chrétiennes doivent se couvrir la tête durant le culte divin, a quelque chose à voir avec la modestie.

Saint Paul s'était trouvé, dans les communautés chrétiennes, avec des femmes un peu légères qui allaient au temple tête découverte ; elles ne couvraient pas leur beauté, résolues à exposer leurs attributs, leurs attractions.

Saint Paul n'acceptait pas une telle chose, encore moins dans le temple chrétien. Il écrit donc

« C'est pourquoi la femme doit montrer qu'elle est sous la puissance de l'homme en couvrant sa tête à cause des anges. » (I Cor XI, 10)

Saint Paul se réfère au voile, et il mentionne les anges, ces esprits purs, pour inculquer le fait que seules des considérations spirituelles devraient prévaloir dans notre culte de Dieu et aucune vani-

té sensuelle.

La chevelure de la femme pourrait arriver à être objet de sa vanité, puisque c'est une de ses gloires physiques la plus évidente et la plus ostentatoire, et elle le sait.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle prend bien soin de sa chevelure et la porte avec élégance.

Elle devrait donc, à l'église, occulter et voiler humblement cette gloire qui est sienne, elle qui se trouve en présence du Très Haut qui nous observe depuis le tabernacle.

Chacun de nous devrait venir au temple en concentrant son attention sur Dieu, se tenir de telle manière à ne pas causer des distractions au prochain, dérobant par là l'attention due à Dieu.

Pourquoi cette attention à Notre-Seigneur ? Pour élever notre esprit vers Lui, pour l'adorer, pour lui donner toute la gloire possible.

C'est le pape saint Lin, successeur de saint Pierre qui décrète que les femmes aient toujours la tête couverte dans une église.

Le canon 1262, § 2 dit :

« Les hommes, à l'église, ou en dehors d'elle (comme dans le cas des processions publiques dans la rue) quand ils assistent aux fonctions sacrées, auront la tête découverte (...) quant aux femmes, la tête couverte. »

Qu'est ce que demande saint Paul ?

Qu'est ce qu'établit saint Lin ?

Qu'est ce que codifie saint Pie X ?

Qu'est ce que prescrit le Droit canon ?

Qu'est ce que canonise la pratique multiséculaire de l'Église ?

Que les femmes, quel que soit leur âge et leur condition, aient dans l'église, la tête couverte.

Fidèles filles de l'Église catholique, les bonnes chrétiennes, au long des siècles, ont toujours obéi à cette humble pratique, ce qui les a certainement élevées.

Pourquoi donc abandonnèrent-elles cette coutume de se couvrir la tête ces dernières décennies ?

Ce fut seulement le modernisme démolisseur qui attaqua l'Église avec ses multiples facettes, subversives, qui peu à peu changea cette sainte tradition.

Quant à nous, nous devons maintenir les traditions de l'Église romaine, non seulement la Messe traditionnelle, mais aussi la foi traditionnelle et toutes les pratiques et dispositions traditionnelles.

C'est pour cela que fut fondée la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et c'est pour cela que nous, prêtres, nous sommes ici au soin des âmes.

Si les prêtres, chargés de veiller aux droits de Dieu et de l'Église, nous ne déclarons pas, n'avisons pas, n'exhortons pas, d'une part nous serons plus sévèrement jugés que les laïcs ; d'autre part si nous n'accomplissons pas nos devoirs envers les fidèles, nous ne les aiderons pas à accomplir leurs devoirs envers Notre-Seigneur.

Quand on songe à Madame Élisabeth dont la dernière demande sera, sur l'échafaud, de rester tête couverte pour aller à Dieu, il y a de quoi être saisi.

Source : [Acampado n°211](#) – février 2025

Source : laportelatine.org/formation/morale/le-voile-occasion-de-polemique

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France